

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANIE**



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du Code Municipal;

Que la séance au cours de laquelle sera adopté le budget de l'exercice financier 2019 ainsi que les dépenses en immobilisations pour l'année 2019 aura lieu le mardi 18 décembre 2018 à 19h30 au lieu ordinaire des sessions. Ce règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06

**AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2019 ET DE FIXER LE
TAUX DES TAXES FONCIÈRES ET DE COMPENSATION.**

Donné à Saint-Adelme, ce 26^e jour de novembre 2018.

Anick Hudon DMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière